

ALGERIE TELECOM DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BEJAIA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE Réf: AT/DO/SDT/DRA/ 10 /2023

1erAVIS DE MISE EN DEMEURE

1) IDENTIFICATION DES PARTIES

Service contractant : La Direction opérationnelle des télécommunications de Bejaia représentée par son Directeur Mr AIT DAHMANE NABIL sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia

Partenaire cocontractant Entreprise : EIRCTE SAIDI KARIM représentée par son gérant Mr SAIDI

KARIM, sis au : Cité Ben Said-Tichy W BEJAIA.

Tél: 0660317005

2) IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- Contrat D'adhésion (N° 10/2021) du 15/02/2022.
- Ordre de démarrage de service N° 164/22 du 03/07/2022.
- Nature des travaux de Modernisation Réseau câble en FTTH SAAN Sidi Ahmed -A-Polyclinique
- Délais 55 jours calendaires.

3) 1ere mise en demeure :

Objet de la mise en demeure :

J'ai le regret de constater que vos délais d'exécution sont épuisés et vous n'êtes qu'a 60% d'avancement et ce malgré nos avertissements verbaux.

Aussi, par la présente, je vous mets en demeure pour renfoncer le chantier en moyen humain et matériel et de finaliser le projet dans les brefs délais.

Délai d'exécution de la mise en demeure : 08 jours à compter de la notification de la présente mise en en demeure.

Sanction prévue en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Algérie Telecom peut procéder à la résiliation unilatérale du contrat.

Accusé de réception

Date 081.031.2.23

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature) Enterorise Dinstallation de Réseaux 15 A 0988935-00

Le Directeur Bejaia le 05/03/2023

recteur Opérationnel des Télécommunications de Bajaia

AIT DAHMANE